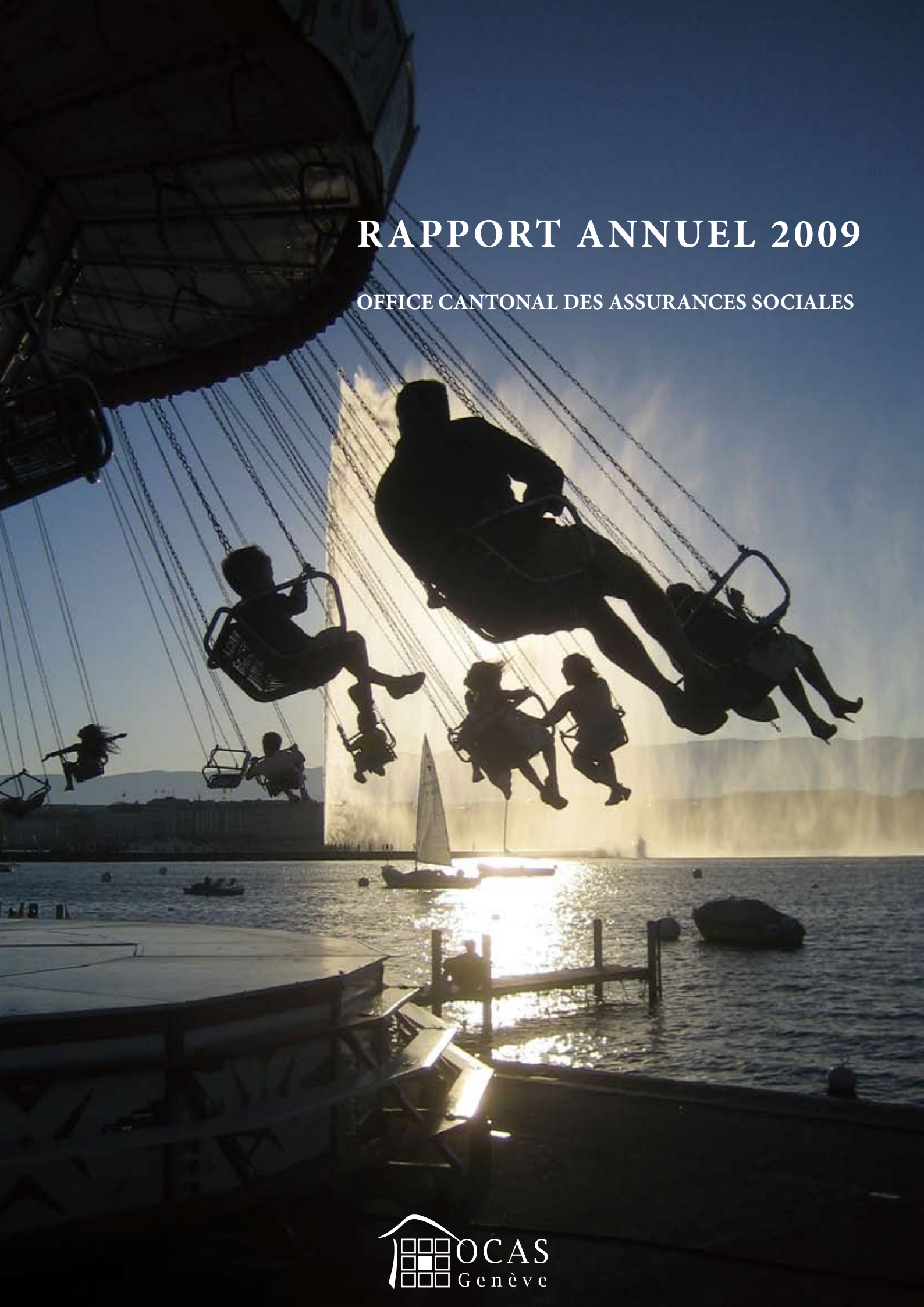


RAPPORT ANNUEL 2009

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES



RAPPORT ANNUEL 2009

OFFICE CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES DE GENÈVE (OCAS)

Caisse de compensation Office de l'assurance-invalidité

SOMMAIRE

Département de la solidarité et de l'emploi	2
Présidence du Conseil d'administration	3
Direction générale	4
Organisation	7
Organigramme	7
Les instances dirigeantes	8
Ressources humaines	10
Regards sur...	12
L'OCAS en chiffres	14
Assurance-vieillesse et survivants	18
AVS / AI / APG	19
Allocations familiales	21
Assurance maternité	23
Assurance-invalidité	25
Abréviations	32

UNE RÉACTIVITÉ CONSTANTE

La société contemporaine traverse probablement une période décisive pour l'avenir des droits sociaux. La plupart des pays occidentaux voient en effet leur système social proche de la rupture. Par un manque d'anticipation des risques et par des dépenses incontrôlées, ces Etats sont obligés de mener des politiques d'austérité sans précédent pour maintenir l'existence des prestations sociales.

Pourtant en Suisse, les assurances sociales ont réussi à maintenir une santé financière relativement stable. Lorsque ce n'est plus le cas, on agit rapidement, et le peuple suit, comme on l'a vu avec la dette de l'AI. Ce qui nous permet le luxe de devoir conduire des débats sur l'éventuelle extension des prestations sociales, quand la plupart des pays discutent de les réduire, parfois brutalement comme en Grèce ou en Espagne. Ces discussions, si elles symbolisent la gestion saine des assurances sociales dans notre pays, doivent être menées avec la plus grande prudence. Un accroissement des prestations mal réfléchi et précipité mènerait inmanquablement à la faillite du système.

La santé des assurances sociales en Suisse s'explique non seulement par cette rigueur propre à notre Confédération, mais aussi par la mise en place de structures de gestion constamment adaptées et modernisées. Les récentes restructurations de l'office cantonal des assurances sociales démontrent d'ailleurs cette réactivité et ce dynamisme.

Je tiens, à l'occasion de ce rapport d'activité, à remercier, au nom du Conseil d'Etat, les collaborateurs des différentes institutions rattachées à l'OCAS et tout particulièrement les membres du Conseil d'administration et de la Direction qui mènent à bien la modernisation de l'office. Une modernisation nécessaire pour appréhender les futurs défis

auxquels sera confronté notre société en matière de solidarité.

François Longchamp
Président du Conseil d'Etat

On fait trop souvent l'erreur de ne voir que ce qu'il reste à faire et on oublie de se retourner. En fait, la quasi intégralité des chantiers que nous avons lancés sont terminés ou en passe de l'être et, objectivement, c'est une belle réussite. Je pense en particulier, au projet de déménagement, aujourd'hui concrétisé, à notre organisation, à notre système de contrôle interne ou aux évaluations de fonctions, par exemple. Il y a aussi évidemment les projets plus récents, comme le changement de l'application métier à la caisse de compensation, qui mobilise beaucoup d'énergie et dont la première étape devrait être opérationnelle très bientôt.

Il n'est jamais facile de réaliser de tels chantiers et la plupart de nos collaboratrices et collaborateurs ont fait preuve d'un réel engagement, qui se traduit concrètement par de nombreuses heures de travail et des préoccupations qui débordent allégrement du cadre professionnel. Je tiens ici, au nom du Conseil d'administration, à les en remercier vivement. Tout ceci nous permet aujourd'hui d'entrer dans une nouvelle phase, celle de la recherche et de la mise en œuvre de véritables synergies opérationnelles entre nos deux institutions.

Comme vous le voyez quotidiennement, les assurances sociales sont au centre des principaux débats de sociétés. Pérennité et équité du financement, équilibre intergénérationnel, espérance de vie, capacité de notre économie à générer des rendements suffisants, sont toutes des thématiques qui préoccupent autant les milieux économiques et politiques que le commun des mortels. Nous sommes tous au centre de cette large problématique et nous devons plus que jamais repenser notre modèle pour le rendre plus performant, plus orienté client, plus efficient, en fait pour créer un maximum de valeur ajoutée, de manière pérenne, à nos

assurés... Nous avons de la chance d'être des acteurs placés au centre de ces évolutions et de façonner le futur, relever ces défis est passionnant !

Je souhaite saluer et remercier Albert Rodrik qui a quitté notre conseil fin février dernier, un homme qui a beaucoup compté pour les assurances sociales à Genève. Il a été de tous les combats en la matière et s'est engagé sans compter pour accompagner la réalisation de l'OCAS. Grand gardien de l'orthodoxie juridique, sage respecté, capable de placer les enjeux du présent dans une certaine perspective, puisqu'il maîtrise tous les détails de l'histoire. Personnalité érudite et cultivée, toujours disponible même dans les moments difficiles, nous avons toujours apprécié sa cohérence avec les valeurs qu'il défend et son absence de dogmatisme. Albert Rodrik a été remplacé par Monique Vali à qui nous souhaitons une chaleureuse bienvenue.

Je ne terminerai pas sans remercier tous mes collègues du Conseil d'administration pour leur disponibilité et leur engagement, ainsi que le Président du Département de la Solidarité et de l'Emploi, François Longchamp et son Directeur Général, Marc Maugué, ainsi que l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs pour leur soutien et leur disponibilité sans faille.

Steeves Emmenegger
Président du Conseil d'administration

2009 : LA CONCRÉTISATION D'UNE VOLONTÉ

2009 n'est pas une bonne année pour tous, loin de là. Outre le défi mondial que la dérégulation des systèmes financiers a commencé à poser, beaucoup d'industries, beaucoup de commerces et même un certain nombre de pays ont dû réviser leurs prévisions à la baisse.

Pour faire écho au message du président du Conseil d'Etat et à celui de notre président, force est de constater que lorsque l'économie est secouée de la sorte, il importe encore plus, pour une institution sociale comme la nôtre, de faire les bons choix et de planifier les bonnes décisions.

C'est pourquoi, tant pour la caisse de compensation que pour l'office AI, cette année aura été synonyme de challenge, tant du point de vue législatif, que du point de vue logistique et opérationnel.

En ce qui concerne la caisse tout d'abord, l'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales et la modification de la loi cantonale qui en a découlé ont mobilisé nos collaboratrices et collaborateurs pendant le premier semestre 2009. La reconduction de l'allocation de formation professionnelle, soit l'attribution d'une allocation pour les enfants en formation de 16 à 25 ans, a engendré une augmentation importante des demandes.

Cette année est également placée sous le signe de l'évolution des systèmes d'information. Tandis que l'office AI a migré avec succès sur un nouveau logiciel métier (web@AI), la caisse a lancé son propre projet de migration permettant, à terme, de gérer l'ensemble des services de l'institution, à commencer par la perception qui passera sur le nouveau progiciel courant 2010.

Qui dit changements informatiques, dit adaptations, réorganisations, souplesse

et ouverture d'esprit...C'est ce dont a fait preuve l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'OCAS. Ainsi, l'office AI a mis sur pied son système de management de la qualité et une cellule de pilotage qui, de concert, permettent d'orienter les processus de décision selon les standards de qualité et d'efficacité fixés.

Sur le volet de la réadaptation, l'office AI a déployé ses efforts afin de développer et concrétiser de nouveaux partenariats avec le monde économique et institutionnel, dans le but de favoriser et faciliter les projets de réinsertion pour les assurés. D'autres projets sont en cours de réalisation, notamment, pour la caisse, l'introduction d'un registre fédéral des allocations familiales afin de recenser ces dernières et d'éviter le versement à double de ces prestations.

Last but not least : l'OCAS, dont le but est de mettre en œuvre les synergies potentielles entre les deux institutions qui le composent, a pris une décision stratégique d'importance avec le soutien appuyé de son Conseil – à savoir la réunion de ses services en 2012, dans un immeuble commun, à Montbrillant. L'office cantonal de l'emploi y sera notre voisin. Cette perspective, s'ajoutant à la modernisation de la politique RH au sein de l'institution, permet d'ancrer l'OCAS dans un projet de développement cohérent autant en terme d'image que d'implantation et de services.

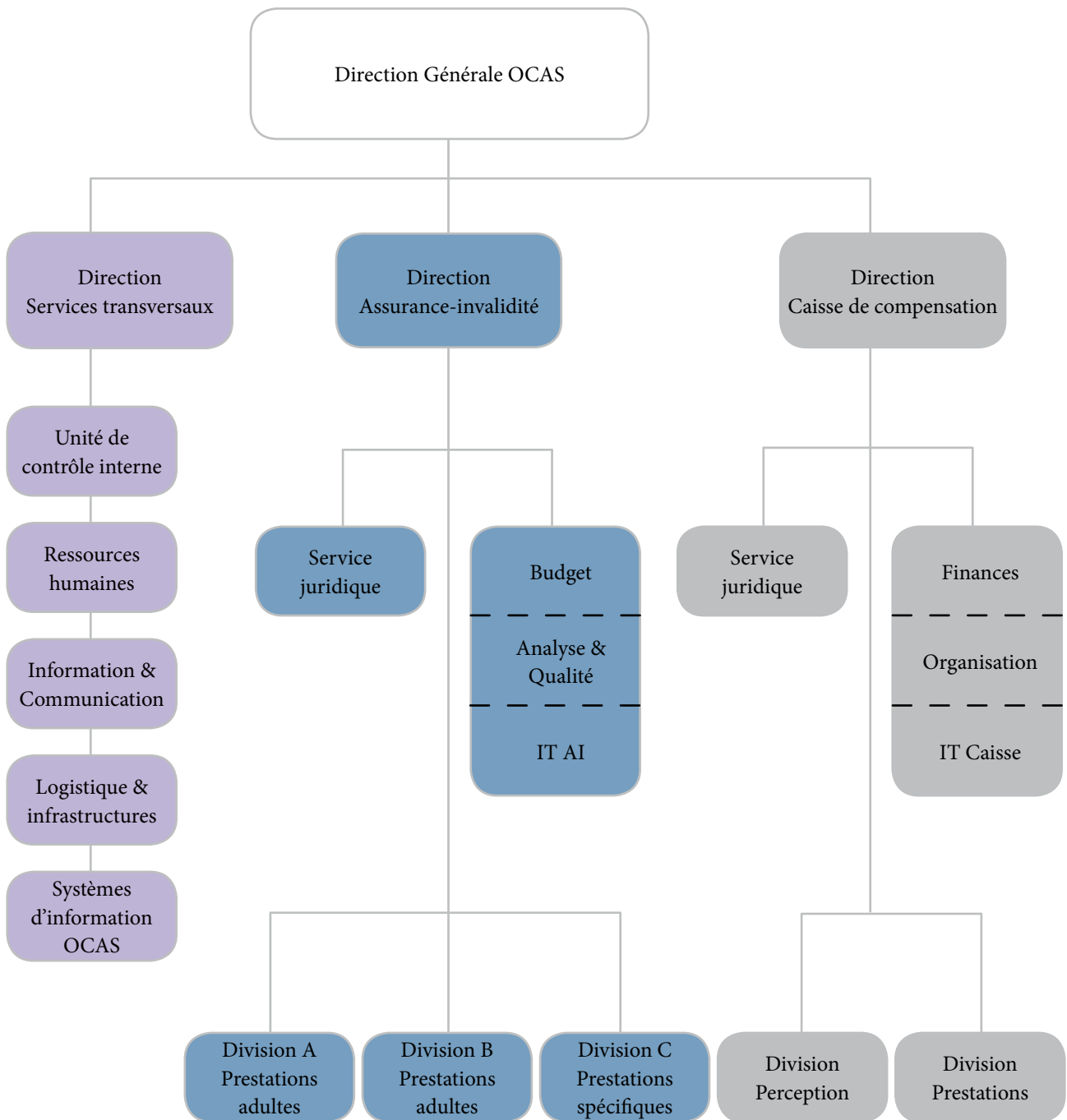
C'est pourquoi, un effort tout particulier a été porté sur la communication : logo et charte graphique modernisés et participation active aux événementiels comme la cité des métiers et de la formation.

La direction générale de l'OCAS tient à remercier très chaleureusement ses partenaires, ses collaboratrices et

collaborateurs, ses cadres et son Conseil, pour le chemin accompli cette année et pour l'énergie déployée afin de satisfaire au mieux ses clients et ses assurés dans le respect des missions qui lui sont assignées.

Marius Gasser, directeur général
Sophie Varga, directrice caisse de compensation
Natalia Weideli Bacci, directrice office AI





LES INSTANCES DIRIGEANTES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Steeves Emmenegger, président
- Albert Rodrik, vice-président
- Martine Bagnoud
- Jean-Rémy Roulet
- Nicole Renaud Zurbriggen
- Stéphanie Ruegsegger
- Patrick Schaer (dès le 1^{er} septembre 2009)
- Patrick Schmid
- Pierre Weiss

DIRECTION GÉNÉRALE OCAS

- Marius Gasser, directeur général
- Sophie Varga, directrice caisse de compensation
- Natalia Weideli Bacci, directrice office AI

DIRECTION GÉNÉRALE ÉLARGIE

- Marius Gasser, directeur général
- Sophie Varga, directrice caisse de compensation
- Natalia Weideli Bacci, directrice office AI
- Philippe Moser, directeur financier
- Jean-Luis Cover, responsable des ressources humaines
- Stéphane Ziörjen, attaché de direction, responsable SCI
- Fabien Zumbrunn, responsable division logistique

COMITÉS DE DIRECTION (CODIR)

Caisse de compensation

- Sophie Varga, directrice
- Philippe Moser, directeur adjoint
- Philippe Girard, responsable division perception
- Marco Gori, responsable division prestations
- Daniel Legrand, responsable informatique
- Philippe Le Colleter, responsable organisation
- Elisabeth Monod, responsable du service juridique

Assurance-invalidité

- Natalia Weideli Bacci, directrice
- Catherine Bertholet, cheffe de division prestations adultes et responsable du service juridique
- Julien Garda, chef de division prestations spécifiques
- Giovanni Grandi, chef de division prestations adultes
- Anne Piotet, analyste
- Claude Wenger, chargé qualité
- Fabien Zumbrunn, responsable division logistique

RESSOURCES HUMAINES

NOS PROJETS D'ENTREPRISE AFFICHENT NOS AMBITIONS

L'année 2009 a été marquée par une réorganisation structurelle des deux établissements constituant l'OCAS. A cet effet, des services transversaux (direction financière, service de la logistique et service des RH, ainsi qu'un poste de chargée d'information et de communication) ont été créés.

Le service des RH a été très sollicité dans l'accompagnement et dans la participation à divers projets (charte d'entreprise, description de procédures, etc.) et plus particulièrement dans celui sur l'évaluation des fonctions de l'OCAS. Ce projet a mobilisé un grand nombre de collaboratrices et de

collaborateurs, afin de redéfinir 107 fonctions qui n'avaient pour la plupart d'entre elles pas été mises à jour depuis plus de huit ans. L'atteinte des objectifs de notre institution est due au savoir-faire et savoir être de notre personnel que je tiens particulièrement à remercier pour son engagement et pour son sens des valeurs dans l'accomplissement de sa mission au service de nos assurés, clients et partenaires.

Jean-Luis Cover
Responsable RH

TABLEAU DE BORD DU PERSONNEL OCAS

Effectif moyen	335.8
Dotation moyenne (postes plein temps)	300.5
Répartition hommes	40%
Répartition femmes	60%
Age moyen	42.2 ans
Ancienneté moyenne	7.9 ans
Nombre de jours de formation	690



L'ACCORD PARITAIRE GENEVOIS: SYSTÈME DE SOUTIEN EN ENTREPRISE ET DE RÉINSERTION POUR LES MÉTIERS DU BÂTIMENT

Au printemps 2009, un accord a été signé entre l'office de l'assurance-invalidité, les assureurs perte de gain maladie, la SUVA, les associations professionnelles et les syndicats. Les signataires se sont engagés à renforcer leur collaboration en vue de promouvoir et faciliter la réadaptation professionnelle des travailleurs du domaine du bâtiment, atteints durablement dans leur santé.

Les associations professionnelles ayant adhéré à l'Accord paritaire genevois couvrent environ 1'400 entreprises actives dans les métiers du bâtiment, soit 12'000 travailleurs, ce qui ouvre d'importantes perspectives en terme de possibilités de maintien en emploi et de réinsertion professionnelle.

C'est notamment grâce à l'appui et aux conseils avisés de Maître Jacques-André Schneider, mais aussi à l'ouverture d'esprit des différents partenaires des assurances, ainsi qu'à la volonté de trouver des solutions constructives et praticables, que cet Accord a pu être concrétisé.

Entretien avec Monsieur Nicolas Rufener, secrétaire général adjoint de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB) et Monsieur Jean-Didier Bandollier, responsable de groupe de réadaptation et responsable opérationnel pour l'AI au sein de la cellule d'analyse.

Pourquoi cet accord a-t-il été mis en place?

N. Rufener : Au début des années 2000, la caisse de compensation des métiers du gros oeuvre et du second oeuvre a constaté une diminution linéaire très importante du nombre de travailleurs actifs. Parallèlement à cela, le nombre de rentes a augmenté avec une linéarité inverse: on s'est donc retrouvé avec de moins en moins de cotisants et de plus en plus de bénéficiaires de rentes. Il y avait un problème de coûts absolument évident. Nous devons donc intervenir entre le

moment où l'incapacité de travail se produisait et le moment où la personne bénéficiait d'une prise en charge d'invalidité, sous forme de rentes avec le complément du 2^{ème} pilier.

Pour ce faire, nous avons décidé de nous associer aux syndicats, aux assureurs perte de gain, que cela soit en matière de maladie et d'accidents, et évidemment à l'office AI.

Le processus de mise en place, chapeauté par la FMB, a pris plus de 4 ans.

Pourquoi vous a-t-il fallu autant de temps?

N. Rufener : Il a fallu pratiquement une année pour convaincre les gens, les partenaires sociaux et commencer les discussions avec l'AI. On a passablement tâtonné, réfléchi quant à l'intervention d'organismes tiers, voir ce qui se faisait et comment. Puis il a fallu intégrer la 5^{ème} révision de la LAI dans notre dispositif et s'assurer qu'il demeurerait novateur.

Un tel accord est-il précurseur en Suisse?

J.-D. Bandollier : Absolument, on peut parler d'une première sur le plan national. Ce projet a bien entendu reçu l'aval de l'office fédéral des assurances sociales.

Lors des séances mensuelles, nous disposons d'éléments indispensables qui nous permettent d'intervenir rapidement et d'accélérer la réinsertion professionnelle.

Du point de vue de l'AI, ce qu'il y a de novateur, c'est tout d'abord que l'on mobilise un réseau d'employeurs très étendu et que l'on développe des mesures ciblées. Il s'agit de modules spécifiques pour les métiers du bâtiment, proposés par des institutions de formation spécialisées.

L'Accord paritaire prévoit une prise en charge financière commune. Ce qui est également novateur dans cet Accord, c'est de réunir autour d'une table les assureurs perte de

gain, la commission paritaire du bâtiment, les syndicats et l'office AI.

Approximativement, combien coûte une mesure d'intervention précoce dans le cadre de cet accord ?

N. Rufener : On plafonne le coût des mesures à CHF 17'500.- : les CHF 5'000.- premiers francs sont pris en charge par l'AI, les CHF 2'500.- suivants sont pris en charge par les commissions paritaires, donc par les syndicats et le patronat, et les CHF 10'000.- restants sont pris en charge par l'assureur perte de gain qui assure le cas en question.

Comment se sont déroulés ces premiers mois d'activité de la cellule ?

N. Rufener : La cellule d'analyse s'est réunie la première fois le 26 mars 2009. Les séances mars-avril-mai ont servi essentiellement à mettre en place le dispositif et à décrire son fonctionnement. Nous avons dû également élaborer le dépliant, distribué ensuite à toutes les entreprises à l'attention des travailleurs, puis commencer à poser les jalons de la conférence de presse qu'on a organisée au mois de septembre 2009.

La cellule a commencé ses travaux pour analyser les cas à partir du 18 juin. Nous avons passé en revue 28 cas, donc 25 sont en cours.

On avait planifié entre 60 et 100 cas par année mais on voit qu'on est en-deçà. Heureusement, car il y a une lourdeur certaine, dans le sens où, théoriquement, il y a 4 nouveaux cas par séance, en plus de tous les cas courants.

Quel bilan pouvez-vous tirer à ce jour ?

J.-D. Bandollier : Les premiers résultats démontrent la pertinence de ce dispositif de réinsertion. Concrètement, 5 candidats bénéficient d'une mesure d'orientation dans le

cadre de l'intervention précoce ; 3 personnes ont repris leur activité professionnelle habituelle avec un accompagnement et un suivi de l'office AI ; 6 autres bénéficient d'un reclassement professionnel dans une autre activité, adaptée aux problèmes de santé, principalement auprès d'employeurs membres d'associations professionnelles signataires de l'Accord paritaire ; 2 personnes suivent une mesure d'observation en vue d'un reclassement ; 8 cas se trouvent en instruction médicale. Par ailleurs, un travailleur n'a pas souhaité bénéficier des mesures qui lui ont été proposées.

Nous pouvons relever que toutes les personnes suivies bénéficient d'un soutien financier sous forme d'indemnités journalières, prises en charge dans un premier temps par l'APG, puis relayées par l'assurance-invalidité.

Quelles sont vos perspectives pour la suite ?

J.-D. Bandollier : Il faut consolider l'Accord, poursuivre le travail de sensibilisation auprès des employeurs et continuer de développer des mesures spécifiques utiles à la réinsertion professionnelle des travailleurs du gros œuvre et second œuvre.

N. Rufener : Pour nous, il faut faire en sorte de stopper un peu l'hémorragie en matière de situation LPP, pour que la pression sur la LPP diminue. Il faut également conserver dans la mesure du possible certains savoir-faire qui sont absolument indispensables. Les gens qui ont été actifs pendant 20 ou 30 ans dans l'entreprise, ont encore des compétences d'encadrement, de transmissions de savoir-faire. Il y a beaucoup de potentiel par rapport à cela.

Propos recueillis par Odile Niederhauser
Chargée d'information et de communication

L'OCAS EN CHIFFRES

**COMPTES 2009 OCAS
(REGROUPEMENT CCGC, OCAI, CAF,
LAMAT)**

Les états financiers 2009 (regroupés OCAS) comparés à l'exercice 2008, sont présentés selon les directives sur la comptabilité et les mouvements de fonds des caisses de compensation (DCMF) complétées par les Swiss GAAP RPC en ce qui concerne les caisses d'allocations familiales (CAF).

L'exercice 2009 a été marqué essentiellement par l'introduction de la nouvelle Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) entrée en vigueur 1^{er} janvier 2009 ainsi que ses différentes ordonnances et directives. Elles sont complétées également par des modifications de la Loi cantonale sur les allocations familiales (LAF), de son Règlement (RAF) et des Directives du Fonds cantonal de compensation des allocations familiales y relatives. Ces changements ont eu pour conséquences principales de verser, par le biais de nos institutions, des allocations familiales dédiées à la formation professionnelle et de réduire les allocations familiales de la CAFNA (priorité étant donné aux personnes ayant une activité lucrative). Le taux des frais de gestion des CAF, excepté celui de la CAFNA, se calcule désormais sur la masse salariale facturée. Cette nouvelle méthode de calcul a octroyé un rattrapage significatif des frais de gestion 2008 sur 2009.

De plus, les taxes de sommation, les amendes et les frais de poursuites récupérés sont traités en recettes d'administration en lieu et place de recettes d'exploitation.

Seule déficitaire en 2009, la CAFNA a subi le contrecoup direct de la diminution des allocations versées en 2009. En effet, le taux des frais de gestion de 5.6% a été fixé sur la

base des allocations versées en 2007 et 2008 et s'est révélé nettement insuffisant en 2009.

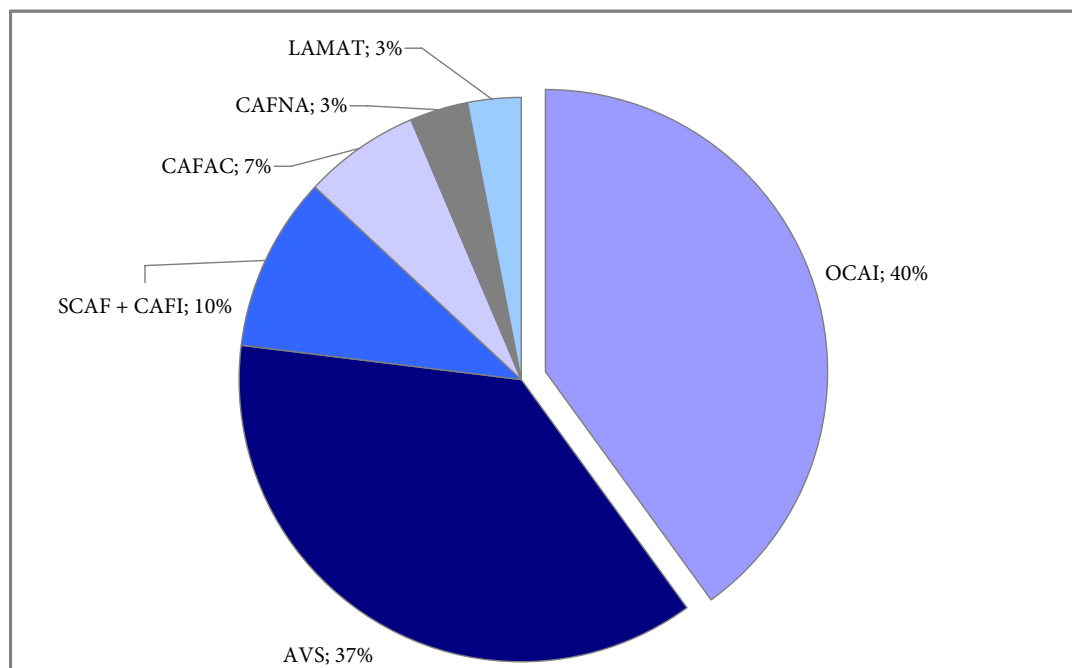
En revanche, la LAMat dégage, pour la première fois de son histoire, un bénéfice net dans ses comptes d'administration. Ce bon résultat découle principalement du nouveau taux accordé par le Conseil d'Etat au 1^{er} janvier 2009. De plus, la nouvelle méthode de calcul des frais de gestion ainsi que le transfert de recettes d'exploitation dans l'administration ont permis d'atteindre ces chiffres noirs. Le Conseil d'Etat a également autorisé le Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité à éponger le déficit cumulé des comptes d'administration de la LAMat.

En ce qui concerne l'ensemble de l'OCAS, un 13^{ème} salaire a été octroyé à l'ensemble du personnel et le projet relatif à l'évaluation des fonctions a été mené à son terme. Deux réserves ont été provisionnées dans ce cadre en 2009 : l'une liée au rattrapage salarial et l'autre à celui de la caisse de retraite. Celles-ci font suite à la décision du conseil d'administration du 15 décembre 2009 d'appliquer le résultat des évaluations de fonction rétroactivement au 1^{er} juillet 2009.

A signaler également, la réintroduction des immobilisations en lieu et place des leasings financiers, un remplacement d'un crédit commercial UBS par un prêt interne et un excellent résultat sur capitaux découlant d'une reprise boursière non négligeable sur nos portefeuilles SCAF et CAFAC.

Philippe Moser
Directeur financier

OCAS - CLÉ DE RÉPARTITION 2009



**COMPTES D'ADMINISTRATION 2009
OCAS
(REGROUPEMENT CCGC, OCAI, CAF,
LAMAT)**

Le bénéfice opérationnel des comptes regroupés OCAS 2009 se monte à CHF 4.3 Mio (hors résultat sur immeuble), soit +2.3 Mio par rapport à 2008. Ce bon résultat provient essentiellement d'une croissance supérieure aux prévisions des frais de gestion de +10.4%.

Cette embellie est atténuée principalement par une augmentation des charges de

personnel de +11.2%. En outre, l'introduction des normes Swiss GAAP RPC en 2008 oblige à une comptabilisation des capitaux à leur valeur de marché. Il en résulte des résultats sur capitaux 2009 très positifs comparativement à la perte boursière de 2008.

Sur son ensemble, le regroupement OCAS dégage un bénéfice net 2009 de CHF 7.8 Mio.

Philippe Moser
Directeur financier

COMPTES D'ADMINISTRATION - REGROUPEMENT OCAS

CHF	2008	2009
Frais de gestion CCGC	24'225'799	26'740'335
Subvention en faveur de l'OCAI	17'849'208	20'730'357
Autres recettes	3'603'842	4'714'152
Recettes OCAS regroupement	45'678'849	52'184'845
Charges du personnel	-33'394'377	-37'126'208
Informatique	-3'846'915	-4'166'910
Loyers et charges locatives	-3'247'582	-3'254'207
Frais de poursuite, IFD	-403'851	-364'073
Fournitures et frais divers	-2'592'132	-2'829'938
Charges OCAS regroupement	-43'484'857	-47'741'337
Bén./ (pertes) opér. av. amort. & int.	2'193'993	4'443'508
Amortissements	-167'994	-107'218
Bénéfice / (perte) opérationnel(le)	2'025'998	4'336'291
Charges et produits d'intérêts	-1'722'388	3'345'067
Bénéfice de l'exercice (adm. gén.)	303'610	7'681'357
Résultat sur immeubles	356'569	93'490
Bénéfice de l'exercice	660'179	7'774'847

COMPTES D'ADMINISTRATION - OCAS

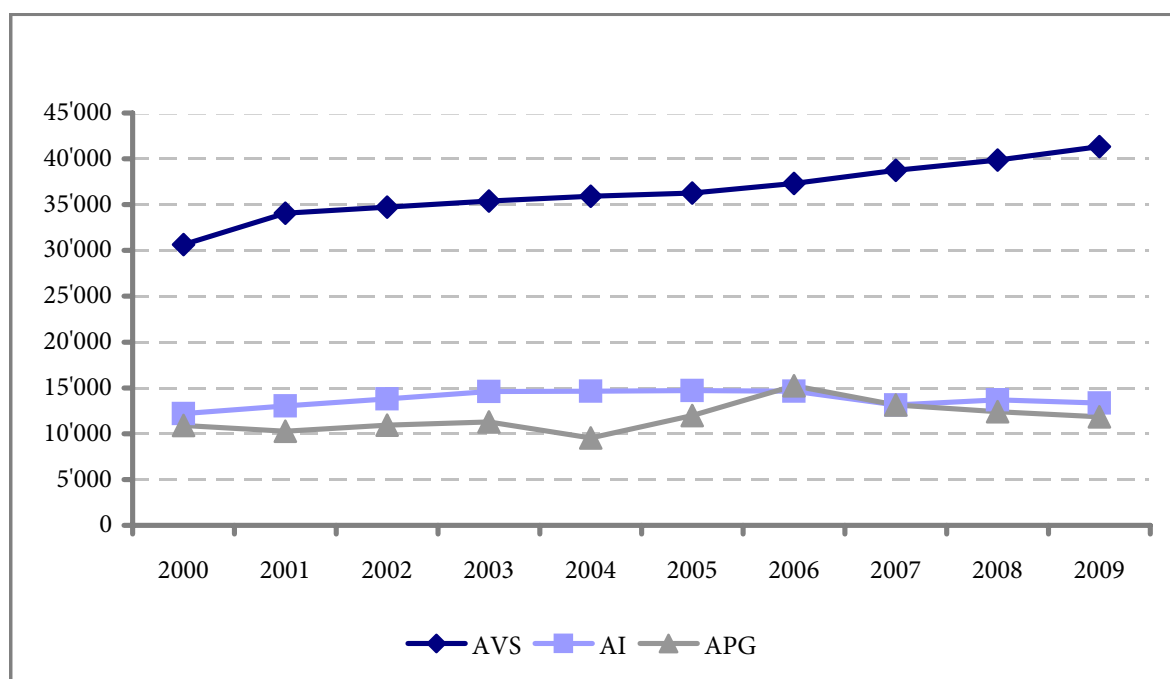
CHF	2008	2009
Participation CCGC	196'110	641'411
Participation OCAI	202'059	765'728
Participation SCAF + CAFI	53'166	173'889
Participation CAFAC	35'338	115'579
Participation CAFNA	17'828	58'310
Participation LAMAT	15'919	52'063
Total des participations (produits)	520'418	1'806'981
Jetons de présence	94'100	93'100
Salaires	170'625	1'115'696
Charges sociales	41'206	266'011
Autres dépenses de personnel	65'043	27'673
Charges de personnel	370'974	1'502'481
Informatique	64'254	36'754
Loyers et charges locatives	53'200	30'044
Fournitures et frais divers	31'990	237'702
Dépenses de fonctionnement	149'444	304'500
Total des charges d'administration	520'418	1'806'981
Résultat de l'exercice	0	0

ASSURANCE-VIEILLESSE ET SURVIVANTS

COMPTES D'ADMINISTRATION - CAISSE AVS		
CHF	2008	2009
Frais de gestion	14'273'439	14'262'402
Autres recettes	3'238'271	3'879'344
Recettes d'administration	17'511'710	18'141'746
Charges de personnel	-12'209'652	-13'125'606
Informatique	-1'375'100	-1'159'075
Loyers et charges locatives	-824'458	-794'580
Frais de poursuite, IFD	-274'006	-243'384
Fournitures et frais divers	-1'322'373	-1'259'758
Total des charges d'administration	-16'005'589	-16'582'403
Bén./(pertes) opér. av. amort.	1'506'121	1'559'343
Amortissements	-100'746	-99'052
Bénéfice / (perte) opérationnel(le)	1'405'375	1'460'291
Charges et produits d'intérêts	108'249	89'254
Bénéfice de l'exercice (adm. gén.)	1'513'624	1'549'545
Résultat sur immeubles	356'569	93'490
Bénéfice de l'exercice	1'870'193	1'643'036

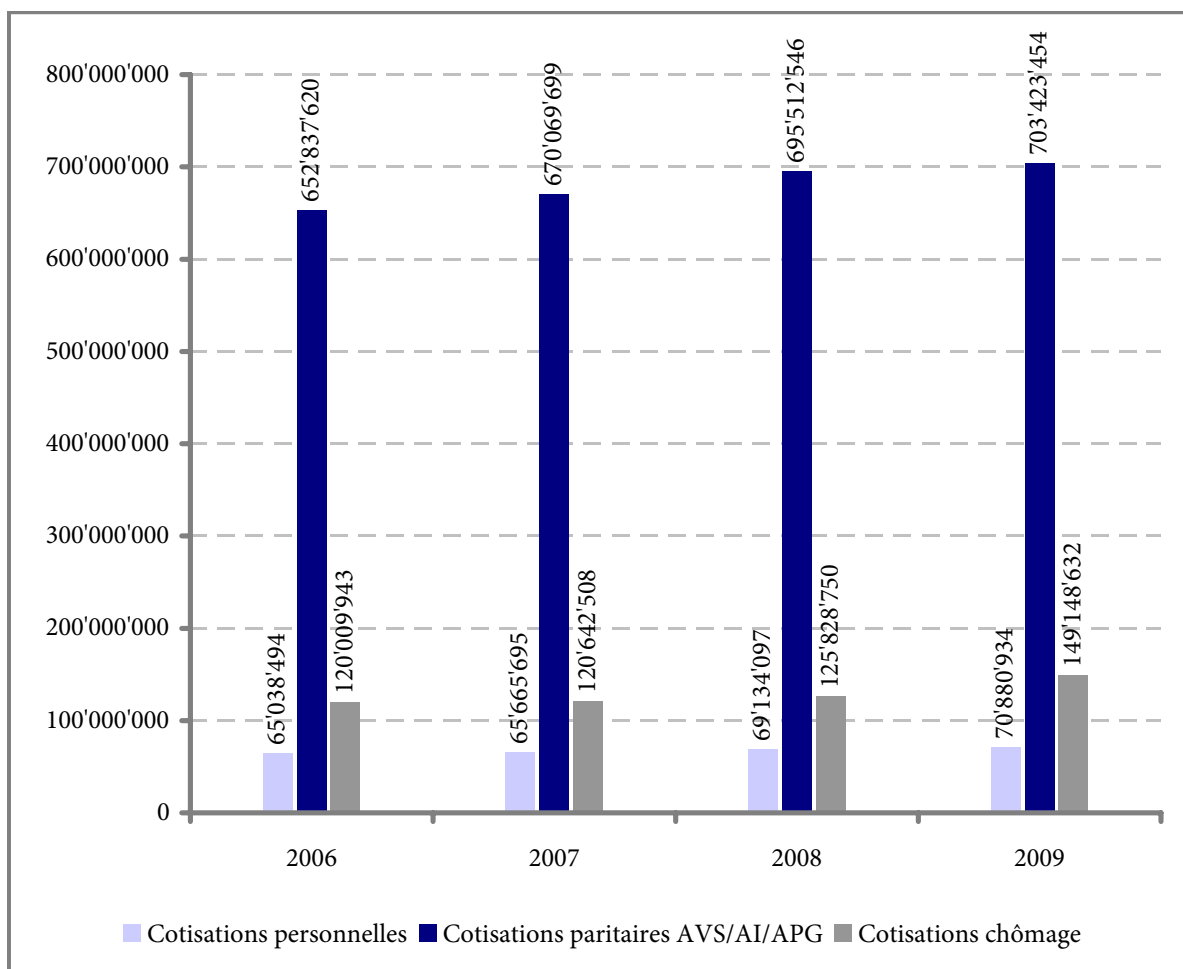
NOMBRE MOYEN DE PRESTATIONS MENSUELLES AVS/AI/APG VERSÉES

Les effets de la 10^{ème} révision AVS et le vieillissement de la population expliquent l'augmentation constante des prestations AVS. En revanche, conséquence de la 5^{ème} révision LAI, les prestations AI se stabilisent.



COTISATIONS ANNUELLES ENCAISSÉES EN FRANCS

Grâce à la bonne conjoncture, les cotisations ont progressé de 3,7%. Les effets de la crise financière devraient se ressentir en 2010 et 2011.



COMPTES D'ADMINISTRATION - SCAF + CAFI

CHF	2008	2009
Recettes d'administration	3'601'762	5'500'105
Charges de personnel	-3'510'310	-3'956'467
Informatique	-319'012	-284'204
Loyers et charges locatives	-219'633	-213'195
Frais de poursuite, IFD	-112'062	-105'710
Fournitures et frais divers	-345'626	-320'615
Total des charges d'administration	-4'506'644	-4'880'192
Bén./ (perte) opér. av. amort.	-904'882	619'913
Amortissements	-29'245	-3'671
Bénéfice / (perte) opérationnel(le)	-934'127	616'242
Charges et produits d'intérêts	-1'175'441	1'637'111
Bénéfice / (perte) de l'exercice	-2'109'568	2'253'354

COMPTES D'ADMINISTRATION - CAFAC

CHF	2008	2009
Recettes d'administration	4'798'063	5'721'461
Charges de personnel	-2'043'582	-2'305'619
Informatique	-212'112	-189'472
Loyers et charges locatives	-141'654	-137'393
Frais de poursuite, IFD	-199	-1'327
Fournitures et frais divers	-173'088	-159'922
Total des charges d'administration	-2'570'636	-2'793'733
Bén./ (perte) opér. av. amort.	2'227'427	2'927'728
Amortissements	-19'077	-2'078
Bénéfice / (perte) opérationnel(le)	2'208'350	2'925'650
Charges et produits d'intérêts	-655'196	1'618'460
Bénéfice de l'exercice	1'553'154	4'544'109

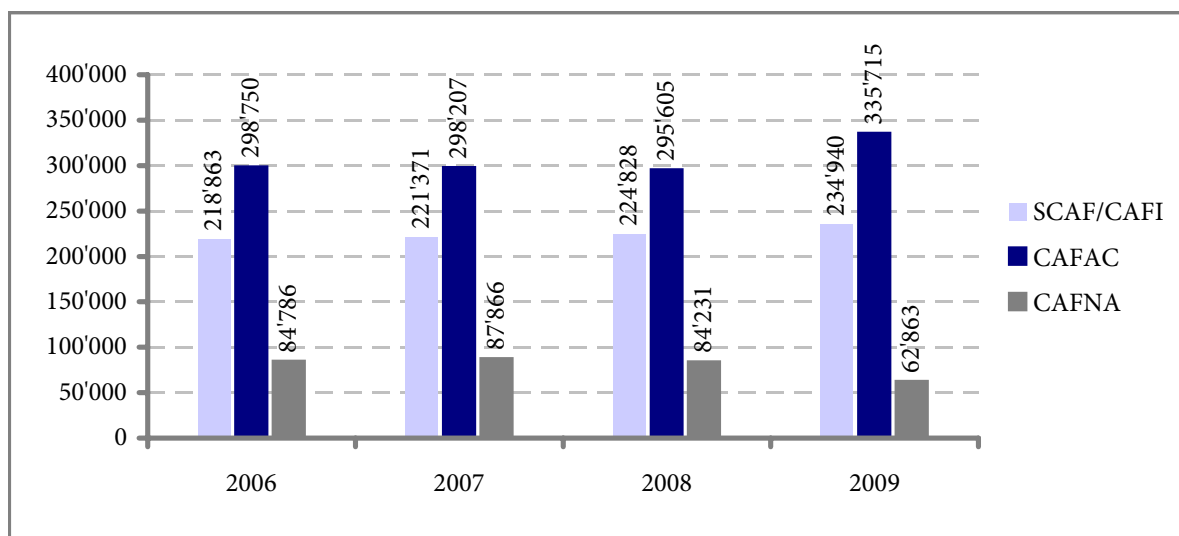
COMPTES D'ADMINISTRATION - CAFNA

CHF	2008	2009
Recettes d'administration	1'274'443	816'798
Charges de personnel	-1'121'878	-1'216'187
Informatique	-106'994	-95'565
Loyers et charges locatives	-98'924	-96'701
Frais de poursuite, IFD	-5'064	-3'202
Fournitures et frais divers	-95'698	-86'997
Total des charges d'administration	-1'428'557	-1'498'652
Bén./(perte) opér. av. amort.	-154'114	-681'854
Amortissements	-10'199	-1'624
Bénéfice / (perte) opérationnel(le)	-164'313	-683'478
Charges et produits d'intérêts	0	0
Bénéfice / (perte) de l'exercice	-164'313	-683'478

NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES VERSÉES PAR ANNÉE

La diminution des prestations aux personnes sans activité lucrative s'explique par le fait que la nouvelle loi fédérale sur les allocations

familiales ouvre un droit prioritairement au parent salarié. L'augmentation des prestations pour les salariés et les indépendants découle de la réintroduction de l'allocation pour formation professionnelle.



COMPTES D'ADMINISTRATION - LAMAT

CHF	2008	2009
Recettes d'administration	426'926	1'030'174
Charges de personnel	-715'670	-786'987
Informatique	-95'487	-91'417
Loyers et charges locatives	-12'205	-26'912
Frais de poursuite, IFD	-12'520	-10'451
Fournitures et frais divers	-71'604	-96'028
Total des charges d'administration	-907'486	-1'011'796
Bén./(pertes) opér. av. amort.	-480'560	18'378
Amortissements	-8'727	-792
Bénéfice / (perte) opérationnel(le)	-489'287	17'585
Charges et produits d'intérêts	0	241
Bénéfice / (perte) de l'exercice	-489'287	17'826



COMPTES D'ADMINISTRATION - OCAI

CHF	2008	2009
Subventions et autres produits	18'065'944	20'974'561
Charges de personnel	-13'793'284	-15'735'341
Informatique	-1'738'210	-2'347'177
Loyers et charges locatives	-1'950'708	-1'985'426
Fournitures et frais divers	-583'742	-906'617
Total des charges d'administration	-18'065'944	-20'974'561

2009 EN BREF

L'année 2009 a été une année importante pour l'OCAI : c'est une année de consolidation de la 5^{ème} révision de la LAI entrée en vigueur en 2008. Les mots d'ordre ont donc été : renforcement de la réinsertion et du maintien sur le marché de l'emploi pour les ayants droit, traitement rapide des dossiers et accent sur un service de qualité.

Pour ce faire, la 5^{ème} révision a mis de nouveaux instruments à la disposition des offices, telles la détection précoce (DP) qui doit permettre d'évaluer avant la demande AI s'il y a risque de chronicité et ainsi d'inciter à déposer la demande avant que le cas ne s'enlise, l'intervention précoce (IP) qui vise au maintien du poste de travail ou à réinsérer l'assuré à un autre poste au sein ou à l'extérieur de son entreprise. Ces instruments ont été pleinement intégrés à la pratique de l'office avec 1'066 (826 en 2008) communications de DP et 1'547 nouveaux mandats d'IP pendant cette année (1'175 en 2008).

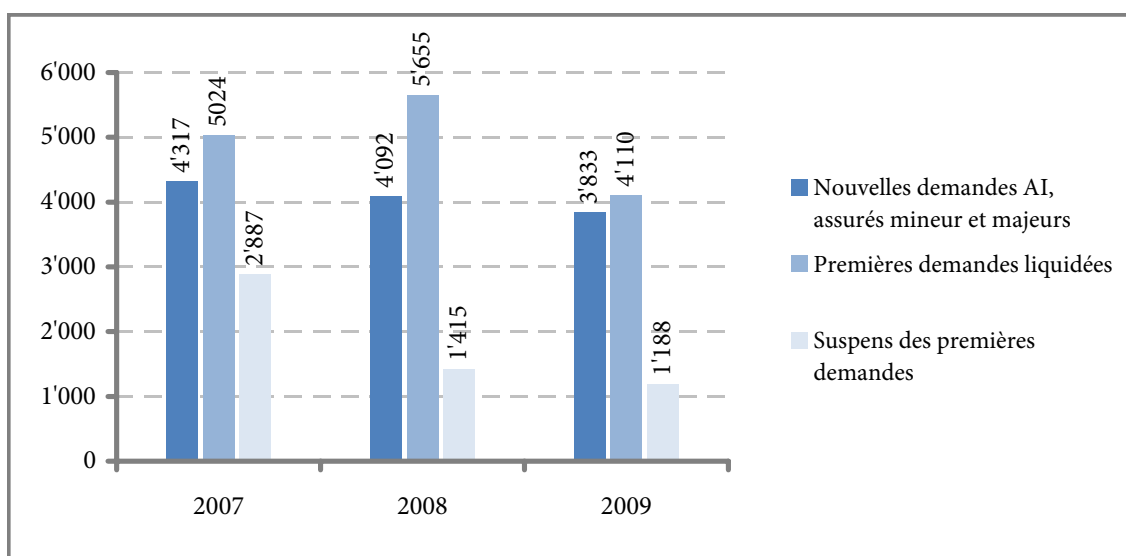
ENTRÉES, LIQUIDATIONS ET DEMANDES EN SUSPENS À LA FIN 2009

La 5^{ème} révision, parallèlement à l'accent mis sur la réadaptation professionnelle, requiert des offices AI un traitement plus rapide des dossiers. Les efforts consentis les dernières années pour l'accélération de la procédure ont donc été poursuivis. Au niveau de la liquidation des dossiers, on note l'importance du volume des affaires traitées : 22'007 décisions dont 18'626 (85%) concernaient l'AI et 3'389 (15%) l'AVS. Parmi les décisions AI, 4'110 (21%) étaient des premières décisions pour l'assuré concerné. Quant aux factures payées, leur montant s'élève à 79.5 millions de francs (73.4 millions pour l'AI et 6.1 mio pour l'AVS, soit 63'555 factures individuelles traitées à l'OCAI).

Parallèlement, il y a eu 17'382 demandes déposées à l'office pendant cette période, qui se répartissent pour l'AI en 3'883 premières demandes et 9'848 demandes subséquentes auxquelles s'ajoutent 3'651 demandes AVS.

DEMANDES REÇUES

	2007	2008	2009
Nouvelles demandes AI, assurés mineurs et majeurs (rentes, mesures de réadaptation, allocations pour impotents)	4'317	4'092	3'883
Allocations pour impotence AVS	677	735	881
Moyens auxiliaires AVS	2'537	2'675	2'770
Demandes subséquentes AI	9'197	7'031	9'848
Total des demandes reçues	16'728	14'553	17'382
Premières demandes AI liquidées	5'024	5'655	4'110
Premières demandes AI en suspens	2'887	1'415	1'188



Parmi les premières annonces AI déposées en 2009, 73% (2'842) concernaient des assurés adultes, dont 2'329 (81%) étaient des demandes pour une rente ou une mesure professionnelle. Par rapport à 2007, on constate une augmentation de 42% des demandes pour une rente ou une mesure professionnelle (2'329 en 2009 contre 1'637 en 2007). Les demandes pour les autres prestations ont sensiblement baissé, particulièrement celles concernant les assurés mineurs (1'901 en 2007 et 1'041 en 2009) : en effet, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008 et depuis cette date les prestations concernant la formation scolaire spéciale (pédagogie spécialisée) sont du ressort cantonal.

Il est réjouissant de constater que l'OCAI a traité en 2009 plus de premières demandes qu'il n'en a reçues, ce qui contribue à la baisse des suspens (1'188 en fin 2009 ; 1'415 fin 2008 et 2'887 en fin 2007, soit une baisse effective de 59% depuis 2007). L'accélération du traitement des dossiers voulue par la 5^{ème} révision a donc bien été mise en œuvre.

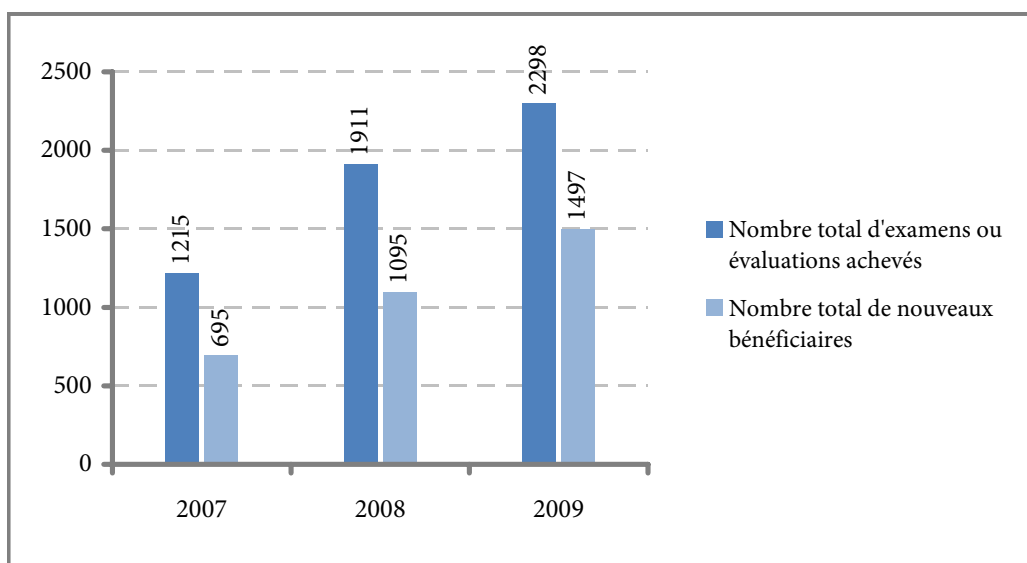
L'accent mis sur la liquidation des anciens cas a permis la stabilisation des efforts consentis en 2008 et l'obtention de délais de traitement plus rapides: la durée des suspens des premières demandes étant stabilisée à 120 jours (fin 2007 durée médiane 239 jours, fin 2008 durée médiane de 123 jours, fin 2009 durée médiane de 120 jours soit une diminution de 49% depuis 2007).

MESURES PROFESSIONNELLES

En 2009, l'office a examiné la possibilité d'octroyer des mesures professionnelles pour 2'332 assurés (1'547 en IP et 785 autres assurés pour des mesures uniquement conventionnelles). Pour comparaison, il s'agit là d'une augmentation de 71% depuis 2007 où 1'363 demandes avaient été examinées sous cet angle.

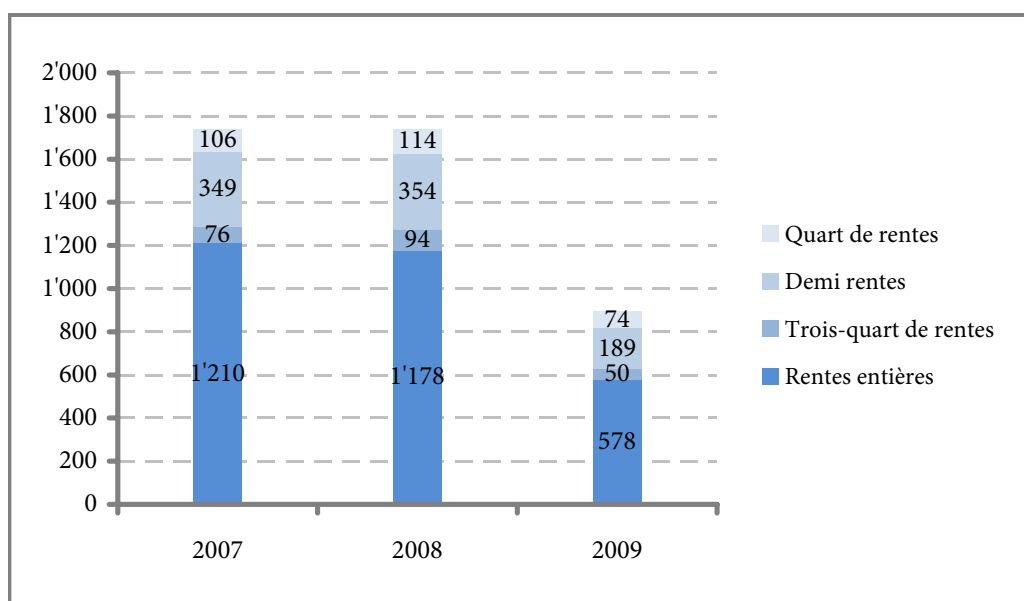
Il n'est donc pas surprenant que le nombre de personnes ayant pu effectivement bénéficier de mesures professionnelles ou de placement ait considérablement augmenté: en 2007, l'office a octroyé des mesures professionnelles ou de placement à 695 assurés alors qu'en 2009, ce sont 1497 assurés qui se sont vu octroyer de telles prestations –soit une augmentation de 115% -. Cette augmentation du nombre de bénéficiaires est un effet réjouissant de l'allègement des procédures administratives permettant le

premier accès aux mesures professionnelles. Ainsi l'office, conformément aux objectifs de la 5^{ème} révision de l'AI, cherche à favoriser une réintégration dans le milieu du travail et à éviter une chronicisation ou une péjoration de l'état de l'assuré dues à des attentes trop longues de prise en charge.



PREMIÈRES DÉCISIONS DE RENTES

En 2009, l'OAI a pris 1'965 premières décisions de rentes dont 1'074 (55%) se sont soldées par un refus. Quant aux 891 décisions d'octroi de rentes, 65% (578) portaient sur des rentes entières et 21% (189) sur des demi-rentes. Une forte diminution des octrois de rentes est à constater par rapport à 2008 (- 48%). Cette diminution peut être expliquée par la mise en œuvre des mesures de la prévention de la 5^{ème} révision (précocité de la détection, nouvelles mesures mises à disposition, accélération du processus de traitement) ainsi que par l'accent mis sur la réadaptation et la réinsertion professionnelle.



DEMANDES CONCERNANT LES ASSURÉS EN ÂGE AVS

L'OCAI traite aussi un nombre important de demandes AVS qui concernent les moyens auxiliaires et les allocations pour impotents. En 2009, l'OCAI a ainsi reçu 3'651 demandes AVS dont 881 pour des allocations pour impotents et 2'770 demandes de moyens auxiliaires. Le volume de demandes traitées a lui été de 709 allocations pour impotents octroyées, 179 refusées ainsi que 2'120 octrois de moyens auxiliaires pour 381 refus.



ABRÉVIATIONS

AI	Assurance-invalidité
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
CAF	Caisses d'allocations familiales
CAFAC	Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales
CAFI	Caisse d'allocations familiales des indépendants
CAFNA	Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité
CCGC	Caisse cantonale genevoise de compensation
LAMAT	Loi fédérale sur l'assurance-maternité
OCAI	Office cantonal de l'assurance-invalidité
OCAS	Office cantonal des assurances sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
SCAF	Service cantonal d'allocations familiales

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

Imprimé sur papier RecyStar, fabriqué avec 100 % de vieux papiers, sans azurant optique.

Crédits photographiques : Genève Tourisme

Conception graphique : Madame Odile Niederhauser

Impression : NB Media

Tirage : 700 exemplaires

Juin 2010

Office cantonal des assurances sociales

97, rue de Lyon

Case postale 425

1211 Genève 13

022.809.53.11

www.ocas.ch

Caisse de compensation

54, rte de Chêne

Case postale

1211 Genève 6

022.718.67.67

www.caisseavsge.ch

Office de l'assurance-invalidité

97, rue de Lyon

Case postale 425

1211 Genève 13

022.809.53.11

www.ai-ge.ch